## RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Direction des services techniques et de l'aménagement Services techniques Tél. 03 20 66 58 27 Fax : 03 20 66 58 30

181107/BC/OH

## ARRETE N° ARR/2018/ST/426

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre l'organisation d'une manifestation avec animations diverses à l'occasion du 1er anniversaire du commerce » Au Jardin d'Ancolie », géré par Monsieur Nicolas POMART au 208, rue Jules Guesde à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

## **ARRETONS**

**ARTICLE 1**: le 17 novembre 2018 entre 8h00 et jusqu'à 22h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur une largueur de 10 m face au 208 rue Jules Guesde à Hem.

**ARTICLE 2**: La signalisation sera mise en place par Monsieur POMART.

**ARTICLE 3**: Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à Monsieur Nicolas POMART, 208 rue Jules Guesde - 59510 HEM.

Fait à HEM, le 1 4 NOV. 2018

Pour le Maire de Hem et par délégation, l'Adjointe à la Qualité de la Ville et à la Proximité

Safia OULMI